

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 31 Janvier 2020

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 25 janvier 2020. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 31 Janvier 2020.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 20 DÉCEMBRE 2019**
- II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. **URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. **PERSONNEL**
- VI. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. **INTERCOMMUNALITE**
- VIII. **ASSOCIATIONS**
- IX. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Alain TENENBAUM, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD

Absents excusés : Mathieu BOURRIER, Yves CORNILLE, Thierry GAYANT, Emmanuelle PELTIER

Secrétaire de séance : Monique VRILLAUD

I. APPROBATION DU PV DU 20 DÉCEMBRE 2019

Approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Médiathèque : bilan financier 2019

Pour l'année 2019, la Médiathèque a procédé à l'achat de 89 livres pour enfants et 69 livres pour adultes pour une dépense totale de 2193.36 € (budget alloué : 2200 €)

2) Subventions aux associations :

a) Subventions aux associations communales :

ASSOCIATIONS	2019	2020
ASSOCIATIONS LOCALES	5367	5672
Les Robins du coin (tir à l'arc) En sommeil	0	0
Trial Club	91	91
ACPG (anciens combattants)	100	100
L'Automne (3 ^{ème} âge)	454	454
APPE Basket	1656	1656
Parents d'élèves	327	327
Chasse	797	797

Fous cavés	501	501
Les Lapidiales	334	334
Pêche	273	278
Raquette Port d'Envalloise	278	278
Echappée Belle (Foyer rural)	278	278
Futsal	278	278
Piston en fête	0	150
Sol y mar	0	150
ASSOCIATIONS A BUT HUMANITAIRE	80	80
SOLCAMPO	80	80
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	2200	
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	250	250
80€ par élève mineur pour les écoles de musique		
ADMS (école de musique) 1 élève	240	80
ARIDEM (école de musique St Savinien) 2 élèves	160	160
SAS Solidarité et Patrimoine	1050	700
Fédération départementale de Pêche	500	0
TOTAL	5367	6942

Toutes les subventions d'un montant supérieur ou égal à 350€ feront l'objet de deux versements distincts répartis dans l'année comptable.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accorder les subventions ci-dessus.

b) Subvention à France Alzheimer :

Le Conseil n'a pas donné suite à la demande de subventions émanant de l'association France Alzheimer. Il avait été décidé de ne plus accorder de subventions aux associations à but humanitaire (sauf la Banque Alimentaire du Canton SOLCANPO) estimant que le don à ces associations doit relever d'une démarche personnelle.

3) Achat d'une brouette

Accord pour l'achat d'une brouette légère (VRT Expert 160 l 2RG 1) pour la somme de 292 € pour répondre à la demande d'un membre du personnel émise lors de l'entretien individuel annuel pour faciliter les déplacements avec respect des impondérables poids-équilibre.

4) Achat d'un défibrillateur et choix de l'emplacement

Le Conseil a décidé :

- l'achat d'un défibrillateur type G 5 (énergie trouvée en fonction de la taille de la personne à sauver, garantie et vérification intérieure automatique des données) pour la salle polyvalente (maintenance et boîtier mural de protection thermique). Prix d'achat auquel s'ajoutent la maintenance de 150 € HT et l'achat du boîtier 355 € HT : 1313 € HT
- la prise en charge de la maintenance du défibrillateur type G3 (énergie variable) de la salle des fêtes avec achat du boîtier adapté en cas variation de température. Prix de la révision et maintenance 150€ HT + achat du boîtier 355 € HT.

5) Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) :

Accord du Conseil pour le renouvellement de l'adhésion du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'année 2020 : 118,20 €.

6) Renouvellement de l'adhésion à Pérennis

Accord pour le renouvellement de l'adhésion 2020 : 15 €

7) Résolution du litige avec Rex Rotary

La Société Rex Rotary a accepté la demande de remboursement des sommes payées indûment suite à une mauvaise programmation du photocopieur pour les impressions en nuances de gris. Un premier avoir de 848.77 € nous a été adressé sur notre facture en date du 14 août 2019 ainsi qu'un second avoir d'un montant de 1 137 € annulant partiellement la facture du 22 novembre 2019.

8) Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le Conseil a décidé de surseoir à l'adhésion à la Fondation du Patrimoine (120 €) dans l'attente d'un projet concret qui nécessiterait leur concours.

III. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS)

1) Compte rendu de la réunion d'information à Crazannes du 14 janvier (espace numérique, écran, festival des épouvantails)

- Présentation de l'espace numérique : plateforme interactive entre la famille, les élèves et les enseignants. Ne remplace pas le cahier de liaison, utilisée dans les classes de CE2, CM1 et CM2
- Discussion sur le thème : Quelles précautions prendre en ce qui concerne les écrans pour mon enfant ? Une brochure est à disposition. Elle éclaire sur le temps qui peut être donné aux enfants face aux écrans en fonction de l'âge (avant 3 ans, de 3 à 6 ans, de 6 à 9 ans, de 9 à 12 ans et après 12 ans)
- Mises au point sur le Festival des épouvantails qui débute au printemps en partenariat avec la Médiathèque, avec une ouverture sur l'extérieur (associations, commerçants, artisans, groupe générationnel, port d'envallois...)

2) Convention Transgourmet : projet « du bio dans les cantines » Loi Egalim

La Loi Egalim institue le service d'un repas végétarien, produit laitier et œufs, une fois par semaine dans les cantines.

Une proposition a été demandée à TransGourmet pour assurer ce service à la rentrée prochaine ainsi que la fourniture de produits issus de l'agriculture biologique et locale. D'autres centrales pourront être contactées.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Projet d'aménagement de la place des Halles :

Le compte rendu de la réunion du 25 janvier fait état d'un accord globalement unanime sur la proposition de l'étude du cabinet Piguet Caillaud. Il reste cependant de nombreux points à étudier (végétalisation ou non plus importante de la Place, choix des essences des arbres, apport de l'eau avec intégration d'un circuit ou non, emplacements délimités pour le traiteur et pour les containers d'ordures ménagères). Le propriétaire de la parcelle jouxtant la Place a confirmé son accord pour le don d'une surface qui reste à déterminer et qui faciliterait le déplacement et le stationnement sur la place. La prochaine étape est d'importance car elle concerne le chiffrage du projet. Il y aura ensuite une présentation aux riverains. Le projet doit être calé à l'automne 2020 pour permettre la recherche des subventions avant le 15 décembre avec une réponse attendue au premier trimestre 2021. Viendra

ensuite la période des appels d'offres et le lancement des travaux pour l'hiver 2021-22 Une présentation à l'ensemble de la population sera faite.

2) Risque d'éboulement à la Caverne

La mise en sécurité de la caverne a été faite avec l'installation de barrières autour de zones identifiées car un risque d'éboulement a été constaté. L'utilisation de ce lieu par l'association de la Chasse est permise dans le respect des emplacements et des passages autorisés. La visite d'un agent du BRGM (Bureau de Recherches Géologique et Minière) a permis de constater que le péril n'est ni menaçant, ni imminent. Cependant, une expertise approfondie devra être faite. Un devis d'intervention est en attente et des travaux seront entrepris en fonction des résultats qui nous seront communiqués.

3) Demande de l'ACCA pour la pose d'une barrière à Château Gaillard

Suite à la demande de l'ACCA relative à un emplacement à Château Gaillard, les pierres seront déplacées et un système de barrières ou de plot rétractable sera mis en place.

V. PERSONNEL

1) Reprise d'activité de la cantinière de Crazannes

Reprise d'activité de la cantinière de Crazannes depuis le début janvier avec un poste adapté pour le port des charges supérieures à 10 kg.

2) Mise en concurrence du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut des agents ;
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret d'application n°86-552 du 14 mars 1986 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Article unique : la commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL :

Décès, accidents du travail-maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption

Agents non affiliés à la CNRACL :

Accident du travail-maladie professionnelle, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de charger le centre de gestion de négocier un contrat groupe selon les conditions ci-dessus.

3) Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant le tableau d'avancement 2020,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CADRE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	1	35H00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	0	35H00
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	1	20H00
FILIERE CULTURELLE			
Assistant de conservation	B	0	10H00
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C3	0	30H00
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C2	1	30H00
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Garde champêtre chef principal	C3	1	18H00
FILIERE SPORTIVE			
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C2	0	17H30

Opérateur des activités physiques et sportives	C1	0	17H30
FILIÈRE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C3	2	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C3	1	17H00
Agent de maîtrise	C2	1	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise	C2	0	17H00
Adjoint technique	C1	0	09H00
Adjoint technique	C1	0	20h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	1	09H00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	1	20h00
Adjoint technique	C1	0	14H00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ce nouveau tableau des effectifs.

VI. TRAVAUX – VOIRIES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux, travaux dans les bâtiments des écoles, contrôle à effectuer sur la toiture de la Mairie et de l'église

Les travaux suivants ont été exécutés dans le courant du mois de janvier :

Pour la voirie : démontage des guirlandes, nettoyage des trottoirs et caniveaux, évacuations d'eau, antimousse sur trottoir.

Pour les espaces verts : broyage de branches pour copeaux du Square de la Gare, plantation d'arbres, transport de terre, semis de pelouse, arrachage de souches avec la mini-pelle, abattages d'arbres au pré Valade, transport de bois (noyer de la Raudière), nettoyage de la zone de baignade

Pour les bâtiments : travaux de plomberie à la salle polyvalente, reprise de concessions au cimetière, agrandissement du Jardin du Souvenir, réparation de la corniche de la Maison Vinet, fabrication d'un auvent pour la cabane du maître-nageur, entretien des salles, peinture dans la salle des fêtes, peinture WC et bureau de l'atelier municipal

2) Travaux au gîte communal

Travaux au gîte communal : pose de zinc toiture côté champ, réparation des fissures sur le mur de la grande salle avec peinture. La cabane sera changée début février. La visite de contrôle pour le renouvellement du classement *une étoile* est fixée au vendredi 21 février à 10h30.

3) Travaux d'assainissement pluvial rue de la Corderie et rue des Lapidiales

Pour la rue des Lapidiales à la hauteur du Square de la Gare, le montant des travaux (regard, grille métal, buse, calcaire, location engins...) s'élève à 777,49 HT.

Pour l'évacuation de l'eau de la rue de la Corderie, en face de l'ancien jardin St Fiacre, le montant s'élève à 1 309,49 € HT. Les travaux débiteront lorsque l'emplacement des réseaux sous-terrain sera connu.

4) Projet d'installation de caméras

Un premier devis fait état d'une dépense TTC de 5 129 € (pose de caméras à l'agence postale, salle polyvalente, école maternelle, cour école primaire, école primaire et jardin).

D'autres devis sont en cours.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Communauté de Communes : signature du Contrat Local de Santé de la Saintonge romane

Le Contrat Local de Santé de la Saintonge romane a été signé le jeudi 30 janvier à Saintes par les trois EPCI (Agglo de Saintes et CDC de Gémovac et Cœur de Saintonge) pour une durée de 3 ans. Il identifie les actions à proposer dans les domaines suivants : accès aux soins psychiatriques, addictions et notamment les addictions aux écrans, prévention du suicide, violences conjugales et intrafamiliales, aidants familiaux et accompagnement des personnes en fin de vie, engorgement des urgences dû au manque de généralistes, santé et environnement, maladie chronique et perturbateurs endocriniens.

2) Comité de pilotage de Natura 2000 :

Créé en 1998, 7 087 hectares, 39 communes, 17 habitats naturels et 47 espèces animales d'intérêt communautaire dont l'angélique des marais, le râle des genêts (oiseau migrateur, entre 120 et 150 mâles en France) et le vison d'Europe. Des actions concrètes sont menées pour la protection du vison d'Europe (campagne de prospection pour actualiser la carte de répartition, opérations de lutte contre le vison d'Amérique, amélioration de l'habitat, formation et sensibilisation des professionnels et du grand public, aménagement de zone de refuge et de franchissements routiers).

3) Villages de pierres & d'eau :

La réunion prévue le mardi 11 février à Saint Sauvant a été annulée.

4) Association des riverains de la Charente :

La réunion a eu lieu le vendredi 24 janvier à 20h30 à Saintes, pas de compte rendu reçu à ce jour en Mairie.

5) FDGDON 17 : (défense contre les organismes nuisibles) :

L'adhésion à cette association est faite par la Communauté de Communes. Monsieur Francis Bordet a été désigné délégué référent.

6) EPTB Charente : compte rendu du comité syndical du 23 janvier

Ce comité avait pour objet principal la présentation des actions envisagées pour 2020 ainsi que la modification du périmètre d'interventions de l'EPTB (entrée de l'Angoumois), la validation des plans de financement des études qui vont être programmées et l'adhésion de l'Unima.

7) Pérennis :

Le jeudi 30 janvier a eu lieu la présentation du sentier pédagogique du Bel Air. La question se pose de savoir si le vallon doit être intégré dans un projet touristique reliant les Lapidiales au Pôle Echappée Nature de Crazannes avec une arrivée plus importante de visiteurs ou s'il doit rester plus confidentiel pour garantir la protection de cet environnement sensible. Le débat n'est pas clos.

8) UNIMA :

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 janvier à Chatellaillon était la dernière assemblée sous sa forme actuelle, la prochaine aura lieu la seconde quinzaine de mai avec les nouveaux représentants et les nouveaux statuts. Le quorum était atteint et les nouveaux statuts adoptés avec 407 pour, 14 contre et 37 abstentions. Début février, la délibération du comité sera adressée aux membres actuels. Dans la prochaine assemblée, il y aura quatre groupes (EPCI et Syndicats de Bassins versants, Associations Foncières et Associations Syndicales, communes, départements et autres institutions). En cas d'adhésion, la commune disposerait de 13 voix (critères retenus : population, surface, linéaire de cours d'eau et linéaire de digues). Le projet : une compétence obligatoire, deux compétences optionnelles, compétence appui technique, administratif et juridique, compétence fourniture d'eau brute. L'UNIMA compte 250 collectivités et associations adhérentes, 75 salaires à temps plein, 7 millions d'Euros dépensés en fonctionnement et 2.5 millions d'Euros d'investissement par an. Un bémol a été mis sur le bureau d'études pour leur activité déficitaire. La question est posée de l'intérêt de cet organisme pour la Commune ? Cette question devra être tranchée en accord avec la position adoptée par la Communauté de Communes et le SMCA (Syndicat Mixte Charente Aval).

VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Mois	Association	Manifestation	Date	Commentaires
Déc	Sol Y Mar	Réveillon du nouvel an	M 31	Les organisateurs sont très satisfaits, ils ont accueilli 80 personnes et en ont refusé plus de 70. Cette soirée a permis de créer de nouvelles connaissances. C'est dans la joie et la bonne humeur que les fêtards se sont séparés au petit matin. Notons une nouvelle fois, avec regret, que seuls 3 habitants de Port d'Envaux ont participé à ce réveillon.
Janv	Ecole	atelier de percussion	M 7 M 21	Dans le cadre du projet "plein les mirettes" et suite au spectacle "la princesse des bois" tous les élèves du CP et CE1 ont participé à deux séances d'éducation musicale avec Eric Fleuret. Lors du premier atelier les enfants ont appris les rythmes de base qu'ils ont pu reproduire en frappant des mains et des pieds. Lors du deuxième atelier, l'intervenant est arrivé avec plus de 20 instruments différents provenant du monde entier (maracas, tam-tam ...). Chaque élève a pu reproduire, cette fois-ci, les rythmes appris avec les percussions. Les élèves se sont beaucoup investis lors des 2 ateliers, ils ont fait preuve d'écoute et persévérance. Lors de la dernière séance, il s'agira de combiner les percussions vocales, instrumentales et corporelles.
	Lapidiales	Vœux	V 10	Cérémonie très conviviale. Le président se réjouit de l'avancée du dossier de la Galaxie des Pierres Levées avec sans doute le versement des subventions fin 2020 début 2021. Les dates importantes des manifestations 2020 sont annoncées, cette saison sera sous le signe de la culture des Caraïbes. Le président du club Lapidiales donne des chiffres encourageant avec en cette fin d'année : 7 nouveaux mécènes, tous dans le secteur du tourisme. En ce début d'année il compte 72 mécènes pour un budget de 40000 €. Il espère arriver à 100 mécènes.
	Mairie	Vœux du Maire	V 17	44 nouvelles familles conviées, seules 8 étaient présentes. Belle représentation des associations et des forces vives de la commune. Cérémonie conviviale

2) Manifestations à venir

Mois	Association	Manifestation	Date	Commentaires
Fév	France 3	Tournage	M 5	Diffusion d'une mini émission de 3,5 mn sur la chaîne NoA, vendredi 7 février.
	Comité Régional de la Pêche	Labélisation du parcours famille	J 6	Venue du comité de labélisation de l'Association Régionale de Pêche pour valider le parcours "Pêche famille"
	Automne	Assemblée Générale	S 8	14h30 salle des fêtes
	Ecole	rencontres sportives maternelle	M 11	
	Médiathèque	les Port d'Envallois nous font partager leur passion	S 15	11h conférence sur la réflexologie, passion ou métier ?
	HLSH	déambulation dans les rues	M 19	déambulation carnaval (dragon)
	Pêche	Assemblée Générale	V 28	20h30 salle des fêtes

3) Nautic Club de Taillebourg :

Le 11 janvier 2020, lors de la synthèse de l'assemblée générale, à laquelle assistait un représentant de la Municipalité, le Président du Club a remercié la Mairie de Port d'Envaux pour la reprise de l'immeuble érigé par la Municipalité de Taillebourg et redevenu propriété de la Commune de Port d'Envaux ainsi que pour l'établissement du bail emphytéotique permettant aux membres du Club d'utiliser le bâtiment pour une durée de 50 ans moyennant une cotisation annuelle de 100 €. Le président a précisé que le bureau du NTC serait renouvelé en 2020 et qu'il ne serait pas candidat à sa succession. Une journée « portes ouvertes » se tiendra le 28 juin 2020. La veille, le samedi 27 juin, sera une journée dédiée exclusivement aux associations de Taillebourg et de Port d'Envaux sous la forme d'une initiation gratuite au ski nautique proposée à toutes les personnes intéressées détentrices d'une attestation prouvant leur appartenance à une association. 30 places pour les jeunes jusqu'à 15 ans et 30 places pour les plus âgés sans limite d'âge sont offertes. Il faudra s'inscrire auparavant sur un site internet qui sera communiqué début juin.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine effectué le 2 janvier (Le Mung Centre Bourg) :

Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés

2) Assises territoriales sur le livre blanc

Les assises territoriales sur le livre blanc sur la sécurité intérieure ont pour objectif d'adapter les dispositifs de protection de la population aux nouveaux risques, aux nouvelles menaces et aux enjeux auxquels la France est confrontée afin d'orienter les politiques publiques de sécurité (organisation territoriale des forces de sécurité intérieure, partenariats pour un continuum de sécurité, adoption des nouvelles technologies au service de la protection de la population).

3) Agence postale :

Fermeture de l'Agence postale pour formation des gérants le 13 février.

4) Accueil, information et accompagnement des personnes âgées en territoire

Le schéma départemental de l'autonomie 2018/2022 a identifié la nécessité d'améliorer la lisibilité des dispositifs et de repréciser le rôle de chaque acteur en matière d'accueil et d'information en direction des personnes âgées et handicapées. Un accueil d'information unique a été créé au sein des Délégations Territoriales qui entraîne la suppression du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

5) Commission électorale du 22 janvier

Lors de la Commission électorale du 22 janvier, les radiations et les inscriptions ont été validées.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 28 février 2020 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.